

LES NOTES DE L'AFCCRE

ETAT DES NEGOCIATIONS SUR LE FUTUR CADRE FINANCIER PLURIANNUEL EUROPEEN POST 2027 ENJEUX POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANÇAISES

1

Budget post 2027 Les données du problème

2028 ! C'est à cette date que doivent commencer les remboursements de l'emprunt européen ayant nourri le plan de relance (NextGenerationEU) -> 750Milliards d'€.

La commission européenne propose de réserver 20% du cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 à la couverture de cette dette.

Nouvelles priorités politiques :
proposées par la Commission **Van der Leyen II**

- Défense
- Reindustrialisation
- Indépendance énergétique
- Gestion des flux migratoires ...



Prise en compte du contexte géopolitique de l'UE et préparation de l'élargissement (Ukraine, Moldavie...)

Nouvelles priorités de la politique de cohésion :

- L'UE dispose pour la première fois d'un commissaire européen dont le portefeuille couvre la question du logement, qui concerne la politique de cohésion à deux titres : le logement social (FSE+), la rénovation énergétique des bâtiments (FEDER).
- Montée en puissance de certaines thématiques à fort enjeux territoriaux : numérique, adaptation, changements démographiques...
- Lien entre les financements de la politique de cohésion et les réformes en matière de convergence économique.

2

Scénario de la réforme proposée par la Commission

- **Un budget axé sur les priorités politiques** (et non les programmes).
- **Politique de cohésion :** adoption d'un plan unique par pays, liant les investissements à l'avancée des réformes dans le cadre de la **convergence économique et sociale**.

Semestre européen » : depuis 2010 vise à la coordination des politiques économiques, sociales, structurelles, budgétaires et de l'emploi, dans le but d'assurer la viabilité des finances publiques conformément au pacte de stabilité et de croissance (PSC).



Les collectivités territoriales sont peu associées à l'exercice du semestre européen alors quelles sont, de par leur compétences, directement concernées.



3

La procédure (simplifiée) du Semestre européen

1

Novembre

La Commission européenne publie son examen annuel de croissance, ainsi qu'un projet de **recommandation** pour la zone euro. (« paquet d'automne »)

2

Mars

La Commission publie des **rapports par pays et des recommandations nationales**
Le Conseil européen formule des orientations politiques, notamment sur la base de l'examen annuel de la croissance.

3

Avril - juillet

En avril, les Etats membres transmettent à la Commission leurs objectifs, priorités et dans le cadre de leur **plan budgétaire et structurel à moyen terme** (anciens programme national de réformes).

En France, consultation par le SGAE des « parties prenantes », notamment les associations d'élus, les syndicats etc.

En mai, la Commission adopte son avis sur chaque programme national
En juillet, après l'approbation du Conseil européen, le Conseil de l'UE adopte ces recommandations

4

Juillet - décembre

« semestre national » : les Etats élaborent leurs budgets nationaux pour l'année suivante.

4

Schéma synthétique de la réforme proposée par la Commission

Réduire les 7 rubriques actuelles du Cadre financier pluriannuel à seulement 4, auxquelles seront rattachés les financements et programmes suivants :

Pilier 1 : Résilience, cohésion et gouvernance économique

Actuellement tous les fonds en gestion partagés dans le cadre d'enveloppes nationales: les fonds de la politique de cohésion (FEDER, FSE+ etc...) les fonds de la PAC et de la Pêche, le futur fonds social pour le climat...

Pilier 2 : Renforcement de la compétitivité, autonomie stratégique et valeurs

Actuellement les fonds gérés directement ou indirectement par la Commission européenne sans enveloppe nationale (Erasmus+ etc...)

Pilier 3 : « Global Europe »

Actuellement, les fonds pour l'aide extérieure, l'élargissement etc...

Pilier 4 : Les dépenses administratives

Plan national unique,

afin de « consolider et de simplifier » les stratégies nationales et les dotations financières en un seul cadre

Fonds européen pour la compétitivité,

qui regroupera tous les programmes de financement direct en une seule grande enveloppe

Financement « remanié »

en lien avec les priorités stratégiques issues du nouveau contexte international

5

Points de vigilance et danger des propositions de la Commission

En proposant un modèle inspiré du plan de relance européen (FRR) Le scénario fragilise le modèle actuel de la politique de cohésion:

- Un plan unique par pays sur des priorités communes, « **y compris la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale** » -> **LA COHESION N'EST PLUS L'OBJECTIF CENTRAL**
- Un lien entre les chapitres, les investissements et les réformes engagées par chaque pays
➡ Paiements sur la base de l'atteinte des objectifs fixés.

Les conditions du partenariat avec les collectivités territoriales ne sont pas garanties

- Les réformes qui conditionnent l'activation des paiements (mécanisme de performance) dépendent pour la plupart de compétences de l'Etat.
- Les réformes visées n'ont pour beaucoup d'entre elles que très peu de dimension territoriale.
- Un plan national entraînerait une recentralisation des dispositifs à l'image du plan de relance.

6

Enjeux pour les collectivités territoriales françaises

Enveloppe financière et gouvernance

- **Défendre l'enveloppe de la politique de cohésion**, y compris dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP actuel (en 2025), à un niveau correspondant à un tiers au minimum du budget européen.
- Préserver les principes de base de la politique de cohésion : **le partenariat** avec les acteurs locaux à tous les stades de mise œuvre, **la territorialisation** des objectifs européens, la **gestion décentralisée** des programmes.
- Simplifier les procédures et les contrôles sur **la base d'un contrat de confiance entre l'UE, les instances d'audit et les autorités de gestion**.

Objectif : Parvenir à une légalité et une conformité « à priori » de tous les projets sélectionnés conformément aux règles d'un programme validé par la Commission européenne, sauf « *erreur manifeste d'appréciation* ».

Priorités d'intervention

- **Tirer les leçons du gème rapport sur la cohésion territoriale** de la Commission européenne, qui met en évidence l'existence de publics ou de territoires « délaissés » en termes d'accès aux services essentiels (santé, social...).
- Intégrer dans les négociations **le « mur » d'investissement » et le besoin d'ingénierie** auquel les pouvoirs publics sont confrontés dans le cadre de l'adaptation et de la lutte contre les changements climatiques (Pacte vert), mais aussi de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.
- Reconnaître le rôle fondamental des pouvoirs locaux et régionaux pour garantir et développer les **écosystèmes territoriaux indispensables à la ré industrialisation de la France et de l'Europe**.
- Rééquilibrer par conséquent les priorités d'intervention de la politique de cohésion vers les services publics et investissements publics locaux **au travers d'un fléchage prédéfini des crédits de la politique de cohésion sur les projets portés par les collectivités territoriales**.

7

Éléments de calendrier

Au Conseil de l'UE

30-31 janvier 2025 : Conférence d'ouverture de la présidence polonaise de l'UE sur l'impact et les défis de la politique de cohésion (Cracovie).

12 février 2025 : Communication de la Commission européenne sur le futur cadre financier pluriannuel.

27 février 2025 : Séminaire d'experts sur la politique régionale (Varsovie).

31 mars 2025 : Délai imparti aux États membres pour soumettre à la Commission un accord de partenariat modifié, compte tenu des résultats de l'examen à mi-parcours.

20-21 mai 2025 : Réunion ministérielle informelle sur la politique de cohésion, la cohésion territoriale et les questions urbaines (Varsovie).

Deuxième trimestre 2025 (au plus tard le 1^{er} juillet) : Propositions de règlements de la Commission pour la période de programmation 2028-2034.

Au Parlement européen

La Commission Budget pilote les travaux sur le cadre financier pluriannuel après 2027 dans le cadre du rapport «*Un budget à long terme remanié pour l'Union dans un monde en mutation*».

Les co-rapporteurs sont Siegfried Mureşan (PPE, RO) et Carla Tavares (S&D, PT).

Adoption par la commission BUDG prévue le **23 avril 2025**

Adoption en plénière du PE prévue le **05 mai 2025**

La commission REGI travaille actuellement sur les rapports suivants :

Le 9^{ème} rapport sur la cohésion économique et sociale

Rapporteur : Jacek PROTAS (CZ ; PPE) -> Vote en commission: **09 avril 2025**

Adoption en plénière du PE prévue le **05 mai 2025**

Possibilités de simplification des fonds de cohésion

Rapporteur: Vladimir Prebilic (SI / Verts)-> Vote en commission : **25 juin 2025**

Adoption en plénière du PE prévue le **08 septembre 2025**

Au Comité européen des régions

La commission de la cohésion territoriale se réunira le 13 mars et votera sur 3 rapports

«Les régions métropolitaines et les zones urbaines fonctionnelles en tant que moteurs socio-économiques de l'investissement durable dans le cadre de la politique de cohésion 2020-2027»,

Rapporteur: Carmine PACENTE (IT, Renew Europe).

«La politique de cohésion en tant que moteur essentiel de la réalisation des objectifs et des réformes de l'UE: comment continuer à s'appuyer sur son approche fondée sur les performances tout en respectant la décentralisation, le partenariat et la gouvernance à multiveaux»

Rapporteuse: Isabelle BOUDINEAU (FR, PSE)

« Le rôle des régions et des villes dans le prochain plan européen pour le logement abordable »

Rapporteur: Jaume COLLBONI CUADRADO (ES, PSE)

